

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er Janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : - ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le bac, soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p>- ouvert aux élèves de l'Ecole Nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de cette école.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> <p>du 1 mars 2010 au 26 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>2 avril 2010</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	26 mai 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> <p>du 28 février 2011 au 25 mars 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>1 avril 2011</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	25 mai 2011		
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de 4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, soit d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> <p>1 avril 2010 au 30 avril 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>30 avril 2010</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	24 août 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> <p>1 avril 2011 au 30 avril 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>30 avril 2011</p> <p>Auprès du CNFPT</p>	23 août 2011		
Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p> <p><i>Seules les spécialités Archives et Musées seront ouvertes pour cette session.</i></p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr</u> :</p> <p>du 23 février 2010 au 24 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> :</p> <p>1 avril 2010</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	26 et 27 mai 2010	SIC pour le Grand Ouest	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs

Concours CDG/C.N.F.P.T./SIC - Grand Ouest

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Bibliothécaire (Catégorie A)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 15 février 2011 au 9 mars 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 17 mars 2011</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur</p>	25 et 26 mai 2011	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs, au 1er janvier de l'année du concours dont deux années au moins dans un des services des musées, bibliothèques, archives ou documentation.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat et d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle (spécialités musée, bibliothèque, archives, documentation) figurant sur une liste établie par arrêté ministériel.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la participation à des activités de développement culturel ou patrimonial ou bibliothécaire.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 15 février 2011 au 9 mars 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 17 mars 2011</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	25 et 26 mai 2011	SIC	pour le Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant un an d'ancienneté dans le 8e échelon de leur grade et les assistants qualifiés de conservation de 1ère classe sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emploi.	Inscriptions closes	25 mai 2010	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant atteint le 7e échelon de leur grade et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe sans condition d'ancienneté.	Inscriptions closes	25 mai 2010	SIC	pour le Grand Ouest
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	18 mars 2010	CDG 53	pour le Grand Ouest